



ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes actives et les citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqué·e·s en assemblée communale extraordinaire

**le lundi 10 octobre 2022 à 20 h 00
à la salle polyvalente de Lentigny**

Ordre du jour

- 1. Promotion des nouveaux citoyens**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 16 mai 2022**
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
- 3. Budget du compte des investissements 2022 : modifications**
 - 3.1. Ecole d'Onnens : rénovation - adaptation*
 - 3.1.1. Rapport de la commission financière
 - 3.1.2. Vote du crédit y relatif
 - 3.2. Route de la Poste – Lentigny : mise en séparatif et réfection du bitumeux*
 - 3.2.1. Rapport de la commission financière
 - 3.2.2. Vote du crédit y relatif
 - 3.3. Route de Chaffeiru – Lentigny : crédit d'étude complémentaire*
 - 3.3.1. Rapport de la commission financière
 - 3.3.2. Vote du crédit y relatif
- 4. Réseau Santé de la Sarine (RSS) : modification des statuts**
(disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
- 5. Concept de mobilité : information**
- 6. Divers**